



ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN PARLAIMINT NA HEORPA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLAMENTAS
EUROPOS PARLAMENTAS EURÓPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT
PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN
EURÓPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROOPARLAMENTET

Tunis, le 4 avril 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sous la présidence de M. Panzeri, Président de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb du Parlement européen, une délégation de Membres du Parlement européen (MPE) des Commissions Affaires étrangères et du Budget et de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb s'est rendue à Tunis du 2 au 5 avril 2012. Il s'agissait de la première mission de parlementaires européens depuis les élections à l'Assemblée constituante.

Elle répondait à trois objectifs : évaluer l'état de la transition démocratique et les besoins en termes de coopération avec l'Union Européenne (UE) et l'utilisation des fonds de coopération et d'assistance.

A la suite de ses rencontres avec les membres du gouvernement, les élus de l'Assemblée Nationale Constituante et les associations, le Président Panzeri a déclaré : « *Le Parlement européen est disposé à contribuer au développement économique et social de la Tunisie et au renforcement de sa démocratie.* »

Le Parlement souhaite un instrument de voisinage plus flexible et proactif. Toutefois, l'approche de l'Institution est que la coopération de l'UE doit se fonder sur un engagement clair des partenaires, notamment sur les questions de bonne gouvernance.

A cet égard le renforcement des capacités institutionnelles et de la société civile est essentiel pour soutenir l'action du secteur associatif sans que celle-ci ne se substitue à celle des pouvoirs publics.

Les parlementaires européens ont été particulièrement honorés d'être reçu à l'Assemblée Nationale Constituante par le Président Ben Jaâfar et de tenir leur premier échange de vues avec leurs homologues de l'Assemblée constituante sous la présidence de Mme Meherzia Labidi Vice-présidente de l'ANC.

Les MPE espèrent que les travaux de la Constituante s'effectuent dans les délais et que la future constitution garantisse l'équilibre des pouvoirs, les libertés publiques et les droits individuels, l'intérêt général et obtienne ainsi le plus large consensus au sein de la population tunisienne. Ils ont appelé à la création d'une cour constitutionnelle.

A propos des prochaines élections, les Membres ont souligné la nécessité de progresser sur la base des dispositions prévues pour les élections à la constituante, en garantissant la parité par exemple. Citant la Tunisie en exemple, M. Gahler, Membre de la Commission Affaires étrangères et, Chef de la Mission d'observation électorale de l'UE a fait valoir que « *de bonnes élections relèvent de la volonté politique et pas seulement des capacités techniques* ».

La Tunisie doit faire face aux demandes de sa population en termes de justice sociale et d'emploi. La coopération de l'UE devrait avoir pour priorité de soutenir les PME et les secteurs créateurs d'emplois pour les jeunes diplômés. Au plan de la politique européenne de voisinage, le poids des questions d'emploi devrait être augmenté en termes d'actions et de budget. A l'exemple de l'Allemagne ou des Etats-Unis, les Etats membres de l'UE devraient examiner la question de la reconversion de la dette.

En matière de justice transitionnelle, la poursuite judiciaire de violations flagrantes des droits de l'homme doit permettre d'instaurer la confiance entre le citoyen et le pouvoir judiciaire tunisien. Le droit doit s'appliquer à tous et les manifestations pacifiques ne doivent pas être réprimées avec violence.

Enfin les membres de la délégation du Parlement européen ont appelé les Etats Membres de l'UE à répondre avec la plus grande diligence aux demandes rogatoires adressées par le gouvernement tunisien. A cet égard, la nomination d'un coordinateur pour recouvrer les avoirs gelés pourrait être utile.

La délégation du Parlement européen était composée de : M. Pier Antonio Panzeri, Président, M. Michael Gahler, Mme Eleni Koppa, pour la commission affaire étrangère, Mme Ingeborg Graessle, M. Jan Kozlowski, M. Georgios Stravrakakis, pour la commission des budgets, M. Mario Mauro et Mme Carmen Romero Lopez pour la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb.

Pour plus d'information :

Secrétariat de la Délégation du Parlement européen :

Tél. 0032 498 984484